**Compte rendu du conseil d’école du 10 novembre 2017**

Membres du conseil d’école invités :

Mme Etcheverry, Inspectrice de l’Education Nationale, circonscription Angoulême nord, excusée.

Mme Guillonneau, DDEN.

Mme Lafond, Mme Papillaud, Mme Michaud, Mme Vollette, Mme Jarasse, Mme Martaguet (excusée) Représentantes des parents d’élèves.

Les Maires et conseillers municipaux : Mme Basset et Mr Vollette (mairie d’Aigre), Mr Bonnet et Mr Decoux (mairie de St-Fraigne), Mme Fouillet (Mairie de Villejésus), Mme Baillargeau (mairie d’Oradour) excusée et Mme Lachaise (mairie de Mons) excusée.

Mme Coussot (directrice), Mme Devezeaud, Mme Poupelin, Mme Penouty, Mme Devie et Mr Loizeau, enseignants.

Mlle Lachaise, Emploi de vie scolaire et secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h15 par Mme Coussot, présidente de séance.

**Ordre du jour**

* Le règlement intérieur du conseil d’école.
* Le règlement intérieur de l’école.
* Compte rendu des élections des parents d’élèves 2017-2018.
* Projet d’école : Objectifs travaillés et actions, maitre supplémentaire.
* Point de la municipalité : bilan de la semaine à 4 jours, les deux services cantine, travaux et projets.
* Les questions des parents.
* **Le règlement intérieur du conseil d’école**

Présentation des membres présents avec un tour de table.   
Distribution du règlement intérieur du conseil d’école qui explique sa composition, ses compétences et son fonctionnement.

Vote du règlement intérieur du conseil d’école qui est accepté à l’unanimité.

* **Le règlement intérieur de l’école**

Présentation du nouveau règlement de l’école où les horaires ont été modifiées suite à la suppression des TAP, il est aussi rappelé que le règlement pendant la pause méridienne est le même que celui du temps scolaire.

Vote du règlement intérieur de l’école qui est accepté à l’unanimité.

* **Compte rendu des élections des parents d’élèves 2017-2018**

Nombre d’inscrits : 137  
Nombre de votants : 78  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9  
Nombre de suffrage exprimés : 69  
Taux de participation : 56.93%

Les élues sont : Mmes PAPILLAUD Corinne, BERTRAND Karine, MICHAUD Manon, MARTAGUET Angélique, JARASSE Virginie, VOLLETTE Pascale, LAFOND Magali.

* **Projet d’école : Objectifs travaillés et actions, maitre supplémentaire.**

Les directives pour le projet d’école seront données en période 2.

Plusieurs projets sont en cours pour les différentes classes. L’année dernière les cycles 2 avaient commencé un jardin en lasagnes où ils avaient pu observer déjà la biodiversité, ils sont rejoints par toute les classes cette année pour continuer ce projet et ils ont déjà fait une sortie dans la forêt pour étudier les arbres, les animaux mais sans intervenants.

Le second projet commun à toute l’école est la chorale de noël, comme l’an passé, au mois de décembre les enfants se réuniront pour chanter et présenter des objets de noël qui seront vendus au profit de la coopérative scolaire.

Et enfin cette année, toute l’école va travailler autour du cirque. Les classes de CP et CE1 l’année dernière avaient déjà eu l’occasion d’aller faire quelques acrobaties sous un chapiteau, cette année, toute l’école fera partie du projet grâce à l’association « planche de cirque » qui interviendra dans l’école à partir de mars pour 8 séances dont une, où l’école se déplacera à Soyaux sous le chapiteau de la compagnie. Le cirque est une discipline qui oblige les enfants à respecter les règles, à travailler sur leur concentration, leur attention et cela leur permet également de pouvoir coopérer ensemble.

Les CP et CE1-CE2 participent au projet « école et cinéma », ils iront donc voir 3 projections au cinéma de Ruffec dont la première était le 16 novembre et s’appelait « les aventuriers », le but est de faire découvrir aux écoliers le cinéma en tant qu’art.

Comme tous les ans, les classes de CP et CE1-CE2 iront à la piscine de Ruffec pour apprendre à nager, le créneau cette année est le mardi après-midi et commence le 5 décembre jusqu’au 6 mars ce qui fait 10 séances. Nous voulons remercier les mamans qui ont passé l’agrément de piscine pour pouvoir accompagner les classes sans quoi, les séances auraient été annulées.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 participeront au festival littérature jeunesse de Ruelle ce qui leur permettra de pouvoir rencontrer un auteur.

Le cycle 3 regroupe les CM1, CM2 et 6ème, et pour pouvoir rapprocher ces 3 niveaux il y a un projet en commun entre les différentes écoles du secteur et le collège d’Aigre sur la découverte de contes avec une rencontre où chaque classe y compris celle de Mme Poupelin avec ses CE2 pourra présenter ce sur quoi elle aura travaillé. Ce projet va encourager les élèves à s’exprimer artistiquement et aussi se familiariser avec le collège dans lequel ils seront bientôt.

Dans le cadre du programme « création en cours », les élèves de cycle 3 recevront Jeanne Desoubeaux dans l’école entre janvier et juin qui est une danseuse et comédienne qui viendra leur faire découvrir son métier.

Et comme chaque année les enfants iront à la canopée de Ruffec ainsi qu’au théâtre d’Angoulême :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **La canopée – Ruffec** | **Théâtre d’Angoulême** |
| **CP** | 21/11/17 – Va t’laver (le retour des sales gosses) | 19/10/17 – ça c’est satie |
| 28/05/18 – Mon cirque | 16/03/18 – Smile city |
| **CE1-CE2** | 19/10/17 - Oscillare | 16/03/18 – Smile city |
| 28/05/18 – Mon cirque |
| 21/11/17 – Va t’laver (le retour des sales gosses) |
| **CE2-CM1** | 19/10/17 - Oscillare | 13/03/18 – Les discours de Rosemarie |
| 24/05/18 – Le garçon à la valise |
| **CM1-CM2** | 19/10/17 - Oscillare | 13/03/18 – Les discours de Rosemarie |
| 24/05/18 – Le garçon à la valise |

* **Maitre supplémentaire** :

Cette année, l’école bénéficie d’un maitre supplémentaire, Guillaume Loizeau dans le cadre du projet PDMQDC (Plus De Maitres Que De Classes). C’est un dispositif qui existe depuis 2013, qui s'inscrit au sein de la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la Refondation de l'école. Il vise à renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles en prévenant la difficulté scolaire et en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. Le dispositif "plus de maîtres que de classes" vise en premier lieu à prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Dans notre école, M Loizeau intervient dans la classe de CP les lundis et mardis. Ces jours-là les deux maitres travaillent en coopération et collaboration. Les points didactiques à travailler ont été fixés à partir des résultats des évaluations nationales du mois d’octobre. Le projet PDMQDC est évalué régulièrement au cours de l’année pour pouvoir l’améliorer. Pour le moment le dispositif est très satisfaisant.

* **Point de la municipalité : Bilan de la semaine à 4 jours, Deux services à la cantine, travaux et projets**

Pédagogiquement le retour de la semaine à 4 jours est compliqué, les enfants sont moins réceptifs car c’est le matin qu’ils apprennent le mieux, et il y a désormais le mercredi matin en moins.

Il y a toujours deux services à la cantine, cette année les CP mangent avec les CM1-CM2 de 12h à 12h35, ce qui permet aux grands de se responsabiliser et d’aider les petits pour couper la nourriture par exemple. Et les CE1-CE2 et CE2-CM1 mangent de 12h45 à 13h20 ce qui permet aux CE2 de se retrouver sur le temps de la pause méridienne. En ce début d’année de nombreux mots dans le cahier vert ont été donnés suite au non-respect des règles, nous vous rappelons que vous disposez du règlement de la cantine dans le cahier vert qui doit être signé par les parents et les enfants. Le règlement est le suivant : une croix est donnée à chaque manquement à la règle, si l’enfant atteint les 3 croix dans la semaine il y a un mot dans le cahier vert. Au bout de 3 mots dans le cahier vert, l’enfant et ses parents seront convoqués à la mairie, et si le comportement ne s’améliore toujours pas, une exclusion de la cantine peut être envisagée car nous vous rappelons que la cantine scolaire n’est pas obligatoire. Le règlement est écrit au mur de la cantine, pour qu’il soit mieux compris par les plus petits nous allons le mettre sous forme imagé.

Concernant les travaux, pendant les vacances d’été les classes de CP et CE1-CE2 ont été repeintes. La cours a également été réaménagée pour qu’il y ait un lieu bien défini pour chaque activité, il y a donc un coin calme dans la petite cour, le terrain de foot/hand a été tracé, un panier de basket a été changé d’endroit et mis plus bas pour les plus petits, il y a un jeu de twister peint au sol, et un espace pour jouer à la corde à sauter. Nous avons également une poubelle supplémentaire à l’extérieur. Nous avons demandé 2 tables pour mettre dehors dans le coin calme, la demande est étudiée car il faut qu’elles puissent respecter les normes.   
Il y a également une rampe qui a été faite pendant les vacances d’été pour faciliter l’accès au local à ménage avec le chariot.

Nous avons aussi demandé un nouveau parc informatique car l’actuel à plus de 10 ans et fonctionne de moins en moins suite aux nouvelles mises à jours que les ordinateurs ne peuvent plus supporter.

* **Questions des parents**

|  |  |
| --- | --- |
| CP | 21 |
| CE1-CE2 | 25 (18 CE1- 16 CE2) |
| CE2-CM1 | 20 (10 CE2 – 10 CM1) |
| CM1-CM2 | 26 (8 CM1 – 17 CM2) |

Rappel des effectifs de l’école :

Soit 92 élèves à l’école cette année.

La mise à disposition du gymnase est-elle utilisée ? Oui, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 y vont tous les jeudis après-midis pour faire des jeux coopératifs et en ce moment ils jouent au tchoukball.   
Le prochain conseil de classe aura lieu le vendredi 02 février.

Mme Coussot remercie les membres du conseil d’école et lève la séance à 19h45.